

PAR COURRIEL

Montréal, le 12 novembre 2020

N/Réf. : AI2021-081

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française**

L'Office québécois de la langue française a bien reçu votre demande d'information datée du 28 octobre 2020. Vous souhaitiez obtenir les documents relatifs aux renseignements suivants :

- Renseignements statistiques sur les plaintes portant sur les périodes subséquentes à la période 2016-2017.

Après analyse, nous vous transmettons par la présente les renseignements auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Différents documents diffusés sur le site Web de l'Office répondent à votre demande d'accès. Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à consulter le lien suivant afin de trouver les renseignements répondant à votre demande : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/respect/index.html>.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

Catherine-Isabelle Valois  
[accés.information@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:accés.information@oqlf.gouv.qc.ca)

p. j. Article pertinent de la *Loi sur l'accès*  
Note explicative (avis de recours)